

Ce règlement vise à assurer la sécurité, la tranquillité, l'ordre et l'hygiène de la piscine avec l'objectif de garantir un agréable séjour à chacun. Il s'applique à tous les visiteurs.

Par l'achat d'un ticket ou d'un abonnement, vous acceptez l'obligation d'en respecter toutes les instructions et dispositions ; cela vaut également pour toutes les indications et directives qui vous seront transmises verbalement par notre personnel de surveillance et de sauvetage.

1. Accès à la piscine

a. Ticket

- Votre ticket est valable pour un seul accès à la piscine. Le ticket d'entrée doit être utilisé immédiatement et n'est pas remboursable. Une fois que vous quittez la piscine, votre ticket n'est plus valable.
- Votre abonnement ou votre carte d'accès est nominatif et strictement personnel. Ils ne peuvent être utilisés par un tiers.
- Vous êtes personnellement responsable en cas de perte de votre ticket, de votre abonnement ou de votre carte d'accès.

b. Durée

- Les heures d'ouverture de la piscine sont indiquées dans l'Hal d'entrée
- Pour la natation libre, il n'y a en principe pas de limitation de durée.
- En cas de forte affluence, de difficultés particulières, d'accident, ...la séance de natation peut être raccourcie. Vous ne pouvez prétendre, dans ces conditions, au remboursement de votre ticket.
- Dès 30 minutes avant l'heure de fermeture, plus aucun visiteur ne sera autorisé à passer à la caisse.
- Le complexe de natation ferme à l'heure de fermeture communiquée au préalable. Il faut alors quitter la piscine et les vestiaires.

c. Interdiction d'accès

- L'accès à la piscine est interdit :
 - Aux personnes en état d'ébriété ou sous influence de drogue
 - Aux personnes ou groupes qui perturbent l'ordre ou présentent un danger pour la sécurité
 - Aux personnes refusant d'observer le présent règlement et/ou les consignes des maîtres-nageurs
 - Aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'une personne adulte (+ 18 de ans)
 - Aux personnes atteintes ou suspectées de présenter des maladies contagieuses
 - Aux personnes présentant des plaies ouvertes, ainsi qu'aux personnes atteintes de problèmes cutanés et n'étant pas en mesure de présenter une attestation médicale.
- Les animaux ne sont pas admis dans le complexe sportif sauf les animaux d'assistance.
- Les espaces de service et réservés au personnel ne sont pas accessibles aux visiteurs.

2. Surveillance générale

- Les collaborateurs de la piscine veillent au respect de ce règlement. Vous suivez immédiatement les instructions.
- Les enfants de moins de 10 ans seront toujours accompagnés d'une personne adulte (18+) qui surveille l'enfant en question en permanence. Les parents ou les accompagnateurs responsables des enfants ont le devoir de les surveiller continuellement et étroitement dans tout le complexe.
- Les enfants qui nagent avec des brassards sont toujours à proximité d'un adulte (18+) et ne peuvent nager à aucun endroit où l'accompagnateur ne peut pas se tenir debout (plus profond que la hauteur du corps).
- Les groupes encadrés doivent être accompagnés par un responsable (18+) chargé d'informer les membres du groupe à propos du présent règlement. Au minimum un accompagnateur est requis par 10 nageurs (0-16 ans). Indépendamment de l'âge, de l'état de santé,... des nageurs, plusieurs responsables devront

accompagner le groupe. L'accompagnateur exercera la surveillance au bord du bassin et veillera à ce que son groupe respecte scrupuleusement le présent règlement ainsi que les consignes de sécurité.

- Dans l'intérêt de leur propre sécurité, les personnes ayant des problèmes de santé (patients cardiaques, diabétiques, épileptiques, etc.) le signalent au(x) sauveteur(s) responsable(s) avant d'entrer dans l'eau.
- Les exercices de plongée (apnée, exercices en profondeur, ...) ne sont pas autorisés lors d'une séance de baignade récréative. Les exercices de plongée sont uniquement autorisés dans le cadre des activités d'un club et selon les exigences légales.

3. Les vestiaires

Les vestiaires servent d'espace d'habillage, aucune autre activité n'y est autorisée. N'y restez pas plus longtemps que nécessaire.

- Fermez les portes de votre vestiaire pendant son utilisation.
- Vous ne pouvez pas pénétrer à plusieurs dans les cabines individuelles. Cela n'est possible que dans les cabines pour familles ou pour groupes.
- Vous rangez votre matériel personnel dans les casiers (€2 de caution) et n'est pas emporté dans la zone de la piscine.
- Prenez soin de la clé de votre casier: en cas de perte ou de détérioration de la clé ou de la serrure, les frais vous seront facturés.
- Vous maintenez les cabines propres et en ordre pour les personnes qui viennent après vous.

4. Maillot de bain, équipement de natation et de plongée

a. Maillots de bain

- C'est obligatoire de porter des vêtements de natation. Ces vêtements de natation ne peuvent pas choquer les autres visiteurs (par exemple un string, un monokini, ...). Sportoase se réserve le droit de refuser l'accès à des visiteurs en raison d'une tenue choquante.
- Par vêtements de natation, on entend :
Un maillot de bain spécifique ajusté sans poches, en lycra, exclusivement conçu pour la natation, un maillot de bain ou un bikini.
- Aucune autre forme de vêtement est autorisée pour des mesures hygiéniques, sécurités ou des raisons écologiques.
- Des vêtements de natation qui couvrent un parti ou le corps humain complète ne sont pas autorisées dans la piscine ou le zone entier du piscine.

Ces codes vestimentaires sont en vigueur pour :



- Aucune forme de couvre-chef n'est autorisée dans la piscine, à l'exception d'un bonnet de bain. Un bonnet de bain n'est pas obligatoire pour la natation libre ; toutefois les personnes avec de longs cheveux doivent les attacher ou porter un bonnet de bain. Un bonnet de bain est cependant obligatoire pour les clubs et les écoles pour des raisons fonctionnelles et de surveillance (reconnaissance).
- Seulement après approbation préalable d'un manager de Sportoase, vous pouvez nager avec des vêtements pour vous exercer au sauvetage aquatique.

b. Équipement de natation et de plongée

- L'utilisation de masques de plongée, palmes, monofins et paddles n'est pas autorisée dans la partie récréative de la piscine que si vous avez obtenu l'autorisation des sauveteurs.

- L'utilisation de bouteilles de plongée et de ceintures de plomb est autorisée uniquement aux clubs de plongée pendant leurs heures d'attribution. L'équipement de plongée doit être protégé par du caoutchouc.

5. Hygiène

- a. Vous consacrez l'attention nécessaire à votre santé/sécurité personnelles et à celles des autres clients:
 - Prenez une douche avant et après chaque séance de natation et après chaque passage à la toilette.
 - L'utilisation des pétiluves (bacs de désinfection) est obligatoire lors de l'entrée dans la piscine.
 - Portez un maillot de bain propre.
 - Autour du bassin et dans les zones réservées aux personnes non chaussées, vous marchez pieds nus OU avec des chaussures appropriées avec lesquelles vous traversez les pétiluves.
 - Les collaborateurs de la piscine et les enseignants accompagnateurs porteront des chaussures appropriées dans les zones réservées aux personnes non chaussées.
 - Vous n'êtes pas admis dans la piscine avec des blessures ouvertes ou des affections contagieuses. Il peut être demandé un certificat médical aux personnes qui souffrent d'une affection de la peau.
 -
- b. Contribuez toujours à la propreté du bâtiment et de l'eau de la piscine.
 - Déposez les déchets et/ou le papier dans les poubelles.
 - Faites nettoyer les roues de votre fauteuil roulant avant de pénétrer dans le hall de natation. Un membre du personnel se fera un plaisir de vous y aider.
 - Shampooing et savon ne sont autorisés que dans les douches à hauteur des vestiaires.
 - On ne peut manger nulle part dans la piscine, ni dans et autour des vestiaires. Le chewing-gum est interdit dans la piscine.
 - Une bouteille d'eau potable refermable est autorisée à la piscine. Cette bouteille ne peut pas provoquer la moindre gêne aux autres visiteurs. Les bébés (moins de 6 mois) peuvent boire d'un biberon fermé (pas de panade de fruits ou de légumes).

6. Ce que vous ne pouvez pas faire

La liste suivante n'est pas limitative. En cas d'ambiguïté, la direction décernera une autorisation ou pas.

- Harceler ou gêner délibérément d'autres personnes.
- Courir autour du bassin ou dans les vestiaires.
- Jouer dangereusement, par exemple : vous asseoir ou vous tenir debout sur les épaules les uns des autres, pousser les autres dans l'eau, les couler ou les maintenir sous l'eau.
- Vous comportez de façon obscène ou grossière.
- Endommager la piscine, les vestiaires et/ou sanitaire entre autres par des écrits ou des salissures.
- Toucher ou déplacer du matériel de sauvetage sans nécessité.
- Apporter du matériel de sonorisation et des appareils de photographie/d'enregistrement et de réaliser des enregistrements, à moins d'en avoir reçu l'autorisation préalable par un manager de Sportoase.
- Apporter des objets pointus dans les vestiaires ou la piscine.
- Cracher dans la piscine.
- Fumer dans et autour de la piscine, les vestiaires, les couloirs, etc.
- Pendant le déplacement du fond mobile et/ou de la paroi enroulable, vous ne pouvez pas pénétrer dans la zone de danger. Suivez les instructions du personnel compétent.
- Ignorer les instructions du personnel.

7. Supervision générale

- a. Cours de natation

- Seuls les écoles, clubs de natation et le personnel de la piscine peuvent donner des cours de natation dans les couloirs réservés au préalable. Certains bassins ou zones de natation peuvent être délimités et dès lors ne pas être accessibles aux autres nageurs.
- Ni donner des cours privés de natation ni organiser des activités commerciales, sans approbation de Sportoase n'est autorisé.
- Le matériel pour les cours de natation ne peut être utilisé que sur autorisation du sauveteur responsable et aux fins desquelles il a été conçu.

b. Natation scolaire et clubs de natation:

- Ce règlement interne s'applique également à la natation scolaire et aux clubs de natation.
- Les enseignants ainsi que les accompagnateurs restent responsables de leurs élèves durant l'entièreté de leur visite et surveillent leurs élèves ou membres de leur club durant toute la séance de baignade.
- Pour les écoles et les clubs, de natation, des accords supplémentaires sont conclus dans des contrats séparés.

c. Sport et jeu:

- Les blocs de départ ne peuvent être utilisés qu'après autorisation des sauveteurs.
- Il est obligatoire de sauter dans l'eau vers l'avant depuis les blocs de départ et les côtés élevés.
- Les règles suivantes sont d'application en ce qui concerne les plongeons, tout en respectant également les consignes des maîtres-nageurs ainsi que les informations reprises sur les panneaux d'information dans la piscine :
 - Les plongeons sont autorisés à partir du bord du bassin, d'un starting block ou d'un plongeoir. Les plongeons sont uniquement autorisés en grande profondeur. Le plongeur s'assure au préalable qu'il y a suffisamment d'espace afin d'effectuer un saut en toute sécurité.
 - Sauf stipulation contraire, il est interdit de plonger à partir du bord si la profondeur de l'eau est inférieure à 1m30
 - Sauf stipulation contraire, il est interdit de plonger d'un starting block si la profondeur de l'eau est inférieure à 1m50;
 - Sauf stipulation contraire, il est interdit de plonger d'un plongeoir si la profondeur de l'eau est inférieure à 3 mètres.
- L'utilisation de ballons (autres que gonflables) et de matériel de jeu n'est admise que sur autorisation du sauveteur responsable.
- Les planches, pullboys et tubes de Sportoase ne peuvent être utilisés dans le bassin des sports qu'après que le sauveteur ait donné son autorisation à cette fin.

d. Sauna et hammam :

- Les enfants de moins de 16 ans ne peuvent utiliser le sauna ou le hammam que lorsqu'ils sont accompagnés d'un adulte.
- Avant une séance de sauna ou de hammam, vous prenez toujours une douche approfondie. Après le sauna ou le hammam, vous prenez également une douche.
- Comportez-vous conformément à la philosophie du sauna et respectez le calme et la sérénité du lieu.
- L'utilisation du sauna et du hammam se fait obligatoirement en tenue de bain (il est interdit d'être nu).
- Dans le sauna, il est obligatoire d'utiliser un essuie pour s'asseoir.
- Une séance de sauna ou de hammam dure 15 minutes maximum
- Le sauna ou le hammam sont à déconseiller aux personnes souffrant de maladies cardiaques, de problèmes de tension artérielle ou cérébraux.
- Dans le sauna finlandais, il ne peut y avoir plus de 10 personnes maxima en même temps.
- Dans le sauna à base de sel, il ne peut y avoir plus de 10 personnes maxima en même temps.
- Dans le sauna bio, il ne peut y avoir plus de 6 personnes maximum en même temps.

- Dans le local de glace, il ne peut y avoir plus de 6 personnes maximum en même temps. Il est également interdit d'en sortir la glace produite.
- Dans le hammam, il ne peut y avoir plus de 10 personnes maxima en même temps.

e. Droit à l'image

- Le visiteur accepte que les images prises dans les espaces publics sous la supervision et à la demande de Sportoase puissent être utilisées dans le domaine d'activité de la société et par le biais de quelque support que ce soit.
- Sportoase se réserve le droit, après la fin de toute visite des installations de Sportoase, de reproduire, publier ou communiquer publiquement la ou les images et/ou la ou les enregistrements réalisés lors de toute visite aléatoire des installations de Sportoase, uniquement dans le cadre d'une publication sur support numérique et/ou sous forme imprimée.
- Si vous avez des questions concernant l'utilisation de matériel illustré, veuillez contacter info@sportoase.be.
- Le visiteur ne peut prétendre à aucune compensation pour le droit à l'image.

8. Conseils précieux

- Laissez argent, bijoux et objets de valeur à la maison. Si ce n'est pas possible, rangez-les en sécurité dans les casiers.
- Nos collaborateurs de la piscine sont toujours à l'écoute des questions ou suggestions.
- Si vous deviez être confronté à des situations que vous ressentez comme étranges ou gênantes, nous serions toujours disposés à vous les expliquer ou à les résoudre.
- Si vous souhaitez disposer d'une copie du règlement, vous pouvez en obtenir une à la caisse.

9. Responsabilité:

- Ni la direction, ni les maîtres-nageurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident, de vol ou de détérioration de biens que ce soit dans l'eau, dans les vestiaires ou sur le parking.
- La présence des maîtres-nageurs ne soustrait ni les baigneurs, ni leurs accompagnateurs à leurs propres responsabilités.
- Celui qui provoque des dégâts sera tenu comme légalement responsable et invité à indemniser les dégâts.
- Vous remettez les objets trouvés à la caisse ou aux sauveteurs.

10. Remarques et/ou suggestions:

Si, malgré nos efforts pour rendre votre séjour le plus agréable possible, vous éprouvez le besoin de transmettre une remarque, vous pourriez vous adresser à la caisse ou au manager de la piscine ou vers info@sportoase.be. Nous essayerons de traiter votre remarque le plus vite possible.

11. Sanctions

Si vous ne pouvez pas vous conformer au règlement d'ordre intérieur, vous serez invité à quitter la piscine. Dans ce cas, vos frais d'inscription ne vous seront pas remboursés. En cas de problèmes récurrents, l'accès au centre sportif pourra vous être refusé.